

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 01484 - PV 01680/95

01 1

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : Enquête suite observation d'un objet volant non identifié par
Mr E C

Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le douze Septembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à sept heures quinze, de
permanence au bureau de notre unité, se présente Mr E C policier au
Commissariat de P .

Ce dernier vient nous signaler que ce matin, sur une partie du trajet allant
de son lieu de son domicile à son lieu de travail, un objet lumineux volant dans
le ciel a suivi son véhicule.

Au cours de son audition, Mr E C , demeurant lieu-dit
commune de , nous relate les circonstances dans lesquelles cet
objet a suivi sa voiture et nous donne une description de ce dernier.

Dans son véhicule se trouvaient sa fille A et un jeune voisin J
F R ne désirant pas témoigner.

(Pièce n° 2)

Les recherches entreprises permettent de découvrir une autre personne témoin
de l'objet mystérieux, Mme B épo. P N demeurant lieu-dit
, commune de . Celle-ci nous décrit cet
objet comme une multitude de points lumineux formant un rond dans le ciel proje-
ant une lumière continue de couleur blanche.

(Pièce n° 3)

Contact pris avec Mr R J demeurant lieu-dit
commune , celui-ci fini par accepter de nous décrire
l'objet volant qu'il a vu lorsqu'il se trouvait dans la voiture de Mr E .
A ses dires, le phénomène était constitué de disques lumineux contenus appa-
remment dans une forme géométrique dessinant soit un rectangle, soit un cercle,
qui tournait sur elle-même émettant une lumière de couleur blanc terne.

(Pièce n° 4)

Les faits relatés se sont produits sur les communes de et
lesquelles sont situées sur la partie sud/sud-est de la ville
de

Il est établi un plan de situation joint à la présente procédure.

Mentionnons que le contrôleur aérien de permanence à la tour de contrôle de
l'aéroport de n'a constaté aucun phénomène anormal pendant la période
L'enquêteur

1 M. le Préfet
1 M. Le Général Commandant la Région
aérienne.
2 Direction Générale de la Gendar-
merie Nationale.
1 Archives

Date de clôture
17/11/1995

Transmis le
19 DEC. 1995

Signature

Signature et cachet

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 01484 - PV 01680/95

01 2

considérée.

Nous avons pris contact avec la Brigade de _____ dont
dépend la commune de _____ aucune personne n'est venue signaler de fait
similaire.

Concernant la commune de _____, celle-ci étant située en
zone étatisée, nous avons pris contact avec le Commissariat de _____ aucune
procédure concernant les faits énoncés par Mr E _____ C _____ n'a été établie.

A _____, le 17 Décembre 1995.
L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

Unité :
BT

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	1

C.U. 01484 - PV 01680/95

Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à P , au bureau de notre unité, entendons:

E C , 45 ans,
né le FRANCE,

demeurant Lieu-dit ,

fils de
marié, Policier, nationalité française,

qui déclare le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt quinze
à seize heures et vingt six minutes:"-----

---En tant que policier, je fais parti de l'effectif du Commissariat de
et je suis un des deux ilôtiers du -----

---Le 12 Septembre 1995, vers 06 heures 32, quittant mon domicile pour me rendre
sur mon lieu de travail j'ai emprunté comme chaque matin un chemin rural qui re-
joint le , axe reliant à bord de mon véhi-
cule personnel.-----

---Il faisait nuit et le temps était couvert.-----

---Tout à coup, à environ 500 mètres de mon domicile, mon attention s'est portée
sur une luminosité dans le ciel située à basse altitude. Sur le moment, je n'
ai pas trop prêté attention bien qu'étant étonné par ce phénomène bizarre.-----

---Poursuivant ma route sur le chemin rural, je me suis aperçu que cette
lumière suivait mon véhicule en zigzagant de gauche à droite à une distance d'
environ 10 à 20 mètres et à une altitude d'environ 50 mètres.-----

---Cette "lumière" m'a suivie jusqu'au en venant par
deux fois face à mon véhicule après avoir disparu.-----

---Cette lumière a donc suivie mon véhicule durant toute la traversée de
jusqu'à l'intersection avec la RN . A ce moment-là, cette
"lumière" a disparu subitement. Il me semble qu'elle a pris la direction de

---Concernant la description de ce phénomène. Il était d'une forme légèrement
carré ou rectangulaire. Se trouvait sur sa périphérie des lumières qui
tournaient sur elles-mêmes projetant une lumière grisonnante et beige.-----

---Ce phénomène se déplaçait sur lui-même à une vitesse tantôt rapide, tantôt
visible à l'oeil nu.-----

---Concernant la dimension, je ne peux la dire avec certitude mais avec la lumi-
nosité, celle-ci représentait environ 40 mètres.-----

---Cet objet n'a pas été particulièrement menaçant mais la deuxième fois qu'il
s'est présenté face à mon véhicule, je dois avouer que j'ai eu peur.-----

---C'est la seule fois que je vois ce genre de phénomène dans la région.-----

---Je tiens à ajouter que dans mon véhicule se trouvaient ma fille A et
un jeune voisin J R que j'emmène régulièrement à son lycée
au moment des faits. Ces deux personnes ne désirent pas témoigner."""

A le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix sept
heures vingt cinq.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01484 - PV 01680/95

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

03

1

Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

B N , 29 ans,

épouse P

née le

FRANCE,

demeurant Lieu-dit

fille de

divorcée, Serveuse en restauration, nationalité française,

qui déclare le premier novembre mil neuf cent quatre vingt quinze

à neuf heures et trente et une minutes:"-----

---Le douze Septembre mil neuf cent quatre vingt quinze, vers six trente, je me
trouvais dans mon véhicule et je me rendais sur mon lieu de travail à
située lieu-dit sur la commune de

---Pour ce faire, j'ai emprunté comme chaque matin le . Un peu avant d'arriver
au garage , mon attention a été attirée par une multitude de points

lumineux formant un rond dans le ciel. Les points projetés une lumière vers le
sol. Ce phénomène semblait immobile à une altitude relativement basse, approxi-
mativement au niveau d'une ligne haute tension.-----

---Il faisait nuit noire mais j'ai nettement vu ce phénomène qui était distant
d'environ 200 mètres de mon véhicule.-----

---Concernant la dimension de ce dernier, il me semble que la circonférence
était l'équivalent de deux rond-points.-----

---Concernant la couleur, l'ensemble était blanc projetant une lumière continue.

---Voyant ce phénomène en face de moi, je n'ai pas stoppé mon véhicule mais j'
ai ralenti. Poursuivant ma route et me garant sur le parking de l'Auberge, le
temps que j'éteigne le moteur de mon véhicule et que je descende, le phénomène
avait disparu subitement. Je n'ai pas vu ce dernier prendre une quelconque direc-
tion, la lumière s'est tout à coup éteinte.-----

---J'ai pu observer ce phénomène pendant environ une dizaine de minutes.-----

---On ne peut pas dire que j'ai eu peur, j'ai été plutôt fascinée par
ce que je voyais.-----

---Depuis ce jour, je n'ai pas revu de phénomène semblable.-----

A , le premier novembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix heures
heures dix.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Unité :
BT

AUDITION

C.U. 01484 - PV 01680/95

N° PIÈCE	N° FEUILLET
04	1

Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à ,
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à P , au bureau de notre unité, entendons:

R J , 19 ans,
né le , FRANCE,
demeurant Lieu-dit '

fils de
célibataire, Lycéen, nationalité française,

qui déclare le seize novembre mil neuf cent quatre vingt quinze
à quinze heures et sept minutes:"-----

---Le 12 Septembre 1995, entre 06 heures 30 et 07 heures, je me trouvais dans le
véhicule de Mr E C qui m'amenait ainsi que sa fille à .---

---Sur la route, entre le lieu-dit où j'habite et le , mon attention
a été portée sur un phénomène lumineux dans le ciel qui se déplaçait plus ou
moins vite.-----

---C'est un phénomène qui était constitué de disques lumineux apparemment dans
un rectangle qui tournait sur lui-même. Les disques émettaient une lumière de
couleur blanc terne. Ces disques ne tournaient pas à la même vitesse, ils
étaient plus lents. Le brouillard , présent dans le ciel, atténuait la luminosité
de ces derniers.-----

---Concernant la dimension de ce "rectangle", je l'estime à 30m/20m.-----

---Les disques faisaient entre 1m et 2m.-----

---Ce phénomène ne suivait pas la voiture mais se déplaçait dans le vallon.-----

---Il effectuait de brefs passages au-dessus de la voiture. Lorsque ce
"phénomène" allait vite, son pourtour faisait penser à un cercle, lorsqu'il
allait plus lentement, ce dernier faisait penser à un rectangle.-----

---A aucun moment, ce phénomène ne s'est montré menaçant.-----

---C'est la première fois que je voyais ce genre de phénomène.-----

---Je ne vois rien d'autre à ajouter."-----

A le seize novembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à quinze
heures quarante.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

LEGENDE



DOMICILE DE MR E C



ITINERAIRE EMPRUNTE PAR MR E C

13-9-98

-DH-A★★7

Un OVNI survole la voiture d'un policier

Les extraterrestres se seraient-ils manifestés hier matin dans le ciel de ... ? C'est du moins ce qu'affirme un officier de police urbaine, C

E 45 ans, responsable d'un important commissariat de la banlieue de cette ville. « Vers 6 h 30, au volant de ma voiture, en compagnie de ma fille et d'un petit voisin, venant de mon domicile, j'ai aperçu volant au-dessus de nous un curieux objet lumineux qui nous a suivi pendant 5 à 6 kilomètres. Un chauffeur de poids lourd, ma fille et mon voisin l'ont vu aussi.

» Je puis préciser que j'étais à jeun, car je ne mets pas de gnôle dans mon café au lait. Mais, cette fois, j'ai préféré le relater à la gendarmerie compétente dans ces sortes d'affaires.

» Je me souviens d'un rectangle entouré de boules lumineuses et doté d'une sorte de projecteur qui émettait des rayons. » Le « vaisseau spatial » volait au-dessus de sa voiture, parfois à une centaine de mètres, d'autres fois beaucoup plus bas, zigzaguant au-dessous des arbres bordant la route en virevoltant ».

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

B.T

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 01489 - FV 00024/96

01 1

ANALYSE ET REFERENCES :

OBJET : continuation d'enquête suite observation d'un Objet Volant Non identifié par M. E. C.

Référence : procès-verbal n° 1680/95, en date du 12.09.95, de la BT de

Nous soussigné : gendarme F. F., en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :
assisté du gendarme J. B., en résidence à

Le vingt et un décembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à huit heures et vingt minutes, afin de procéder à l'enquête citée en objet, nous procédons à un environnement sur la commune de

Pour cela, nous avons tracé un axe allant dans le prolongement des endroits où a été remarqué l'objet volant non identifié, par M. E., sur la commune de, puis par Mme P. N., sur

(cf procès-verbal n° 1680/95 de la BT de).

Cet axe pourrait correspondre à un itinéraire possible emprunté par le phénomène volant, se déplaçant vers

(cf photocopie de carte en annexe I°).

tout d'abord sur la commune de, nous avons vu :

- au lieu-dit : Mme M., M. B. et M. L.
- au lieu-dit : Mme J.
- au lieu-dit : M. R.
- au lieu-dit : M. R.
- au lieu-dit : Mme N. et Mme D.
- au lieu-dit : Mme P.
- à la Mairie : Mlle M., secrétaire de Mairie.
- au lieu-dit : Mme G.

L'enquêteur

- 1 M. le préfet a
- 1 M.le General Commandant la Region Aérienne
- 2 Direction Generale de la Gendarmerie Nationale - Bureau de défense opération - Section renseignement. (V.H.)
- 1 Archives

Date de clôture
06/01/1996

Transmis le 30 JANVIER 1996

Signature

Signature et cachet

Compagnie :

Unité :

P.T

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

2

C.V. 01489 - FV 00024/96

Parmi tous ces gens contactés, certains nous déclarent avoir entendu parler de phénomène étrange, mais ont ajouté ne pas avoir vu dans le ciel le 12 septembre 75, vers 06h30, d'objet de forme rectangulaire ou circulaire, constitué de disques lumineux.

Nous mentionnons que lors de notre enquête sur _____, nous avons revu M. R _____ qui revenait de la boulangerie de _____. Celui-ci nous signale que la boulangère Mme C _____, dépositaire du journal _____ aurait lu dans ce quotidien, peu de temps après, un article correspondant à cet événement. Selon la presse, cette chose étrange ne correspondrait en fait qu'à des essais de faisceaux-laser utilisés depuis _____.

Nous appelons donc la municipalité de _____. Le personnel de celle-ci nous signale qu'il n'y pas eu d'essai de laser fait par leur service.

Nous téléphonons ensuite à Mme C _____ la boulangère de _____ de _____. Elle nous confirme ce qu'elle a dit à M. R _____.

Nous décidons donc de nous rendre à _____. En consultant les archives, nous n'avons pas vu l'article en question.

Nous avons ensuite pris contact avec M. P _____, correspondant à _____ de _____. Il nous déclare n'avoir pas fait, ni vu d'article relatif aux essais de laser de la ville de _____.

Nous avons aussi contacté les Mairies de _____ et de LA _____. Aucun renseignement relatif à cette affaire ne nous a été communiqué.

Nous décidons de contacter le journal, la _____. Après recherches, il nous a été répondu qu'aucun article n'avait été fait concernant ce phénomène.

Fait et clos à _____, le
onze janvier mil neuf cent quatre vingt-seize.

L'enquêteur